



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 559-2025 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière

Prenez note que, lors de la séance extraordinaire tenue le 9 mai 2025, à 11 h, le Conseil a adopté le règlement numéro 559-2025 concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 9^e jour du mois de mai 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 9 mai 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière